

Bulletin
de
l'Association
pour la
Création
des Instituts
de Recherche
sur
l'Enseignement
de la
Philosophie

Numéro 74 / septembre 2018

Chers adhérents, chères adhérentes,

Cette nouvelle année scolaire sera sans doute décisive pour l'avenir de l'enseignement de la philosophie : dans le cadre d'une [réforme du lycée très en-deçà des exigences de démocratisation que nous portons](#), le Conseil supérieur des programmes a constitué des groupes d'experts (GEPP) pour élaborer les **futurs programmes de philosophie au lycée**. L'ACIREPh a fait part de ses [propositions au CSP pour le futur programme de tronc commun de Terminale ainsi que pour la spécialité Humanités, littérature et philosophie](#). Nous suivons de près l'avancement des travaux du CSP, malgré l'interdiction qui nous a été faite de rencontrer les GEPP, en contradiction avec la Charte du CSP. Il faudra cette année peser de tout notre poids dans le rapport de forces qui s'annonce : il est capital de **renforcer notre représentativité** en renouvelant votre [adhésion à l'ACIREPh](#), désormais possible en ligne.

Vous trouverez dans ce bulletin le programme et l'invitation pour nos prochaines **journées d'étude** qui auront lieu les **16 et 17 novembre** 2018. Consacrées à la **démocratie** dans notre enseignement, à la fois comme objet d'analyse critique et pratique pédagogique, elles s'annoncent riches et passionnantes : nous vous y attendons nombreuses et nombreux ([inscription en ligne ici](#)).

Nous expérimentons cette année de nouvelles modalités d'organisation pour ces journées d'étude, au sujet desquelles quelques clarifications s'imposent : nous nous sommes cette année associés au SNES pour déclarer la **journée du vendredi 16 novembre comme stage de formation syndicale**, pour lequel tous les collègues, syndiqués ou non, ont le droit de demander une journée de **congé** (ce droit s'étend à 12 jours par an) ce qui leur permettra d'être déchargés de cours. Ce partenariat n'engage pas l'ACIREPh envers le SNES, ni réciproquement. **La formation sur le temps de travail est un droit**, et ce que nous faisons lors de nos rencontres n'est rien d'autre que de la formation entre pairs. Pouvoir le faire ailleurs que sur nos vacances, sur de réels congés pour formation, dans notre contexte réglementaire, suppose de le faire dans ce cadre syndical – qui permet par ailleurs aux syndiqués de se faire rembourser leurs frais de transport. Le SNES a bien voulu nous en faire bénéficier cette année, sans aucun droit de regard sur le contenu, et nous solliciterons d'autres organisations syndicales les années suivantes, si cette démarche s'avère concluante. Nous joignons à ce bulletin un modèle de **lettre de demande**, à transmettre par voie hiérarchique à votre rectorat au plus tard un mois avant la date du congé, soit **avant le 16 octobre** 2018.

Enfin, n'hésitez pas à solliciter le C.A. pour prendre part plus activement à nos échanges et travaux : toutes les nouvelles énergies sont les bienvenues pour faire vivre notre association !

Bien cordialement,
Frédéric Le Plaine, pour le C.A.

L'ACIREPh, association de professeurs de philosophie, travaille au renouvellement de l'enseignement de philosophie pour une réelle démocratisation. Ouverte à tous les collègues qui enseignent cette matière, l'Acireph propose des pistes, ouvre des débats, diffuse des idées, des expérimentations, et organise des rencontres où les professeurs de philosophie peuvent analyser en commun leurs difficultés, découvrir ou confronter leurs pratiques, dans un esprit pluraliste, sans tabou, sans autoritarisme et sans prétention à détenir ce qui serait LA vérité sur l'enseignement de la philosophie.

Qu'appelons-nous « démocratie » ?

Journées d'étude de l'ACIREPh
vendredi 16 et samedi 17 novembre 2018

Lycée Lurçat – 48 avenue des Gobelins – Paris 13^{ème} Métro : Place d'Italie ou Gobelins

Les Journées d'Étude de l'ACIREPh sont ouvertes à tous ceux que les questions de l'enseignement de la philosophie intéressent, et s'adressent tout particulièrement aux professeurs de philosophie, débutants ou expérimentés, qui souhaitent réfléchir collectivement à leur pratique, pour s'emparer des questions posées par leur métier.

L'actuel programme de philosophie, comme celui à venir sans doute, fixe aux enseignants l'objectif ambitieux de « former des esprits autonomes, avertis de la complexité du réel et capables de **mettre en œuvre une conscience critique du monde contemporain** » (B.O. du 19 juin 2003). Éminemment politique, la fonction du professeur de philosophie dépasse donc la simple transmission de compétences scolaires et répond au besoin social de **former les individus à la citoyenneté**. L'âge des élèves de Terminale, qui est aussi celui du premier vote, et la présence dans le programme de notions telles que "La politique", "La société et l'État" conduisent à interroger la manière dont nous inscrivons la réflexion menée en classe dans le contexte d'une **fragilisation des sociétés démocratiques** au sein de la plupart des pays développés. C'est pourquoi ces journées se proposent de répondre aux enjeux auxquels font face les professeurs de philosophie, mais aussi tous les enseignants responsables de l'Éducation Morale et Civique (EMC) désireux de réfléchir avec leurs élèves aux thématiques de la représentation, de la souveraineté populaire, du débat et des régimes de vérité en démocratie, en évitant de se faire les complices d'une propagande idéologique.

Nos régimes se définissent eux-mêmes comme démocratiques, mais fonctionnent en réalité de manière représentative. **Y a-t-il incompatibilité entre démocratie et représentation ?** Que faire par exemple de cette affirmation de Rousseau (*Du contrat social*, III, 15), d'après laquelle « les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple Anglais pense être libre, il se trompe fort ; il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement : sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » ?

Avons-nous à choisir entre une approche philosophique légitimant nos institutions politiques et une perspective critique invitant nos élèves à les contester, voire à les subvertir ? Faut-il articuler nos cours de philosophie politique avec les enjeux du monde contemporain ? Comment le faire ? Qu'ont à nous dire les recherches récentes sur la notion de démocratie ? Faut-il renouveler notre approche philosophique du politique pour mieux former nos élèves ?

Telles seront les questions abordées au cours de ces journées d'étude. Une place sera également faite à la démocratie telle qu'elle se *pratique* dans la classe, au-delà de l'élection ponctuelle de délégués. Enfin, **dans le contexte de l'actuelle réforme du lycée, nous nous interrogerons sur les futurs programmes de philosophie ainsi que sur les épreuves du baccalauréat : comment relever le défi de la démocratisation ?**

PROGRAMME DES JOURNÉES D'ÉTUDE

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

9h - 10h30 – Échanges sur les **futurs programmes** de philosophie

11h-12h30 – Conférence-débat : **Matthieu NIANGO**, philosophe, auteur de *La démocratie sans maîtres* (Laffont, 2017) : « **la pratique de la démocratie comme alternative au désastre** »

14h30 - 17h – ATELIERS au choix

SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

9h30 - 12h – ATELIERS au choix

14h - 15h30 – Conférence-débat : **Emmanuel DOCKÈS**, juriste, professeur de droit (Université Paris-Nanterre), auteur de *Voyage en misarchie* (Éditions du détour, 2017) : « **La misarchie : propositions juridiques pour corriger et dépasser la démocratie** »

16h – 17h30 – **Débat : quelles futures épreuves pour le baccalauréat technologique ?**

ATELIERS animés par des professeurs de philosophie en lycée

- ▶ Ciné-philosophie : Regards croisés sur les tensions de la démocratie à partir de *Le sel de la terre* de Bibermann et de *Spartacus* de Kubrick : révolutionner, démocratiser, (s')émanciper. Avec Rémy David
- ▶ Expliciter les exigences en STMG pour démocratiser la philosophie. Avec Ludovic Brumant
- ▶ Une pratique en classe : l'île de la démocratie. Avec Cécile Victorri
- ▶ Voter : oui, mais comment ? Analyser des modes de scrutin en EMC. Avec François Meyer
- ▶ Conseils de classe participatifs et conseils d'élèves autogérés. Avec Laurent Reynaud (professeur de S.V.T.) et Raphaël Delarge (professeur d'Histoire-géographie).

N.B. : La journée du vendredi 16 novembre est organisée en tant que stage de formation syndicale, cette année en partenariat avec le SNES. La formation sur le temps de travail est un droit pour tous les personnels de l'Éducation nationale, syndiqués ou non. Il suffit d'adresser à votre Rectorat une demande de congé pour formation syndicale AVANT LE 16 OCTOBRE 2018.

Plus d'informations & inscriptions : www.acireph.org

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOURNÉES D'ÉTUDE DE L'ACIREPh et/ou D'ADHÉSION

- Je m'inscris aux journées d'étude 2018, je paye 10 € (participation aux frais d'organisation)
- J'adhère ou ré-adhère à l'ACIREPh pour l'année 2018-2019, je paye, au choix :
 - 20 € (étudiant, non-imposable)
 - 30 € (après réduction fiscale, ma cotisation revient à 10 €)
 - 50 € (après réduction fiscale, ma cotisation revient à 17 €)
 - 75 € (après réduction fiscale, ma cotisation revient à 26 €)

L'ACIREPh est une association entièrement indépendante, elle ne vit que grâce au soutien de ses adhérents. La cotisation peut donner lieu à une réduction d'impôt correspondant à 66 % de son montant (CGI art.200).

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal :..... Ville :

e-mail :..... Tél :.....

Souhaitez vous être inscrit sur notre liste de diffusion pour participer aux échanges entre les adhérents ? oui non
Souhaitez-vous recevoir la version papier du bulletin, par courrier postal ? oui non

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion et chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l'ACIREPh)
à adresser à : Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris

Demande individuelle d'autorisation d'absence - congé pour formation syndicale

à déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Madame la Rectrice / Monsieur le Recteur de l'académie de

Sous couvert de M**(1)**

[date]

Conformément aux dispositions **(2)**

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 16 novembre 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Paris (75013).

Il est organisé par la section nationale du SNES (FSU) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A

Le

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire : loi 84-16 ; non titulaire : loi 82-997)